

Notre Dame des Landes : ça lui a pris du temps, mais le WWF prend position

25 mars 2013 / [WWF France](#)">WWF France



Projet d'aéroport du Grand Ouest Notre-Dame-des-Landes

une offense à la conservation
de la biodiversité en France

Le projet d'aéroport est, selon le WWF, « *une offense à la biodiversité nationale* ». L'ONG internationale demande des « *études complémentaires* ».

Après plusieurs mois d'études des différents arguments, le WWF rend public sa position concernant le projet d'aéroport du Grand Ouest. Au regard des risques d'atteintes à la biodiversité locale, le WWF France exhorte les pouvoirs publics à réaliser un certain nombre d'études complémentaires afin de quantifier réellement les impacts du projet sur les écosystèmes et sur les activités humaines.

> La réalisation d'inventaires faune / flore complets, concernant tous les groupes taxonomiques dont la présence est déjà connue sur le site ou pour lesquels les habitats sont favorables, sur l'ensemble des saisons, en incluant l'automne et l'hiver.

Il s'agit de montrer très précisément les enjeux relatifs à la biodiversité du site de Notre-Dame-des-Landes et d'apprécier objectivement l'impact du projet aéroportuaire sur les habitats naturels, sur les espèces et leur population et sur l'importance écologique du site, en particulier comme carrefour migratoire.

Le WWF considère que les études réalisées à ce jour (étude du cabinet Biotope de 2002, 2006 et 2011) ont certes démontré l'importance de la biodiversité du site mais comportent encore de nombreuses lacunes (sur la flore, les oiseaux, les insectes, les reptiles...) et ne permettent pas de déceler les enjeux écologiques globaux liés au projet. Des études complémentaires sont donc nécessaires pour mieux évaluer la situation.

> Une étude complète du risque d'inondation que peut entraîner le projet sur les villages alentours.

Le WWF considère que ce risque a été sous évalué dans les études actuelles, qui sont basées sur les connaissances existantes mais sans prises en compte suffisantes des profondes modifications apportées par le projet. En fonction des résultats de l'étude, une prise en considération de ces risques doit être faite dans le cadre de la mise en place des plans de prévention du risque inondation (PPRI) ;

> Une réelle évaluation des fonctionnalités hydrologiques des zones humides du site.

Le WWF considère que le dossier loi sur l'eau ne peut se contenter d'indiquer que l'évaluation fine des fonctionnalités hydrologiques des zones humides nécessite la mise en place d'études spécifiques avec la réalisation de mesures et d'analyses in situ mais également à l'échelle des bassins versants concernés, et ce sur des échelles de temps suffisamment longues (suivis pluriannuels). Ces types d'études, longues et complexes relèvent du domaine de la recherche et de l'expérimentation.

Une évaluation fine, « *de terrain* », des fonctionnalités hydrologiques n'est donc pas réalisable

pour ces raisons.

Ces études spécifiques doivent être réalisées pour une réelle prise en compte des services rendus par les zones humides du site, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs pour la ressource en eau, sur l'atténuation du risque inondation et sur leur importance comme réservoir biologique.

> Une étude juridique des conséquences de ce projet sur le principe de compensation et de ses implications à l'échelle nationale sur la doctrine « éviter, réduire, compenser ». Les résultats de cette étude doivent par la suite faire l'objet d'un débat national.

Sans de tels compléments d'information, il apparaît au WWF France inenvisageable de lancer un projet d'infrastructure aéroportuaire sur le site de Notre-Dame-Des-Landes.

Source : [WWF France](#)

Lire aussi : [L'OCDE désapprouve le projet de Notre Dame des Landes](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-ca-lui-a>